

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 mai 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ

MODIFICATION À LA LOI

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville)
propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi sur la citoyenneté afin de s'assurer qu'elle reflète la nature évolutive de la société canadienne et tienne compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

— Monsieur le Président, qui sommes-nous? Nous tentons depuis des années de nous définir afin de trouver notre identité nationale. Nous savons que nous ne sommes pas des Américains, quoique nous partageons sans doute plus d'affinités avec nos voisins du sud que n'importe quel autre pays. Nous savons que nous ne sommes plus des Britanniques et nous avons pourtant hérité de nombreux symboles et traditions de la Grande-Bretagne.

• (1110)

Les Canadiens, ce sont les autochtones qui habitaient le territoire mille ans avant la colonisation par les Européens. Ce sont aussi les Français et les Britanniques dont les ancêtres ont jeté les fondements d'une nation qui fait aujourd'hui l'admiration du monde entier. Nos concitoyens parlent deux langues principales, habitent de nombreuses régions différentes, ont des croyances religieuses multiples, appartiennent à des groupes et races divers, mais sont néanmoins fondamentalement Canadiens.

[Français]

Dans notre pays du nord, c'est notre citoyenneté qui unit chaque député de cette Chambre, quelle que soit notre allégeance politique. Fédéralistes ou séparatistes, socialistes ou Conservateurs, nous sommes tous citoyens de ce grand pays.

La citoyenneté lie aussi des millions d'hommes et de femmes qui choisissent la citoyenneté canadienne. Malgré cela, notre citoyenneté est souvent tenue pour acquise. Trop souvent nous croyons que la citoyenneté n'a pas de valeur réelle.

[Traduction]

Rien n'est plus éloigné de la vérité. La citoyenneté canadienne est la clé de notre avenir commun. Elle est notre héritage et le trait d'union entre nos origines lointaines et l'avenir, alors que tous les Canadiens seront égaux, pas simplement sur papier mais dans les faits.

[Français]

Durant les premières décennies de notre existence comme nation, nous, comme Canadiens, n'avions pas notre propre citoyenneté. Ce n'est qu'en 1947 que Paul Martin senior, ministre du Cabinet libéral et grand homme d'État, amena de l'avant la première loi de la citoyenneté du Commonwealth.

[Traduction]

Le Canada, avant toute autre nation de l'empire colonial britannique, s'est employé à façonner notre identité nationale.

Pour moi, l'adoption de la première Loi sur la citoyenneté a été dans notre histoire un fait aussi marquant que le choix de la feuille d'érable comme emblème sur notre drapeau national, le rapatriement de la Constitution et la proclamation de la Charte des droits.

[Français]

L'adoption de cette première loi sur la citoyenneté signifiait que notre collectivité évoluait comme nation et exigeait sa place au sein des autres États. Mais la citoyenneté, tout comme le canadianisme, est un concept fluide. Comme pays, nous changeons et évoluons; il doit en être de même pour le concept de la citoyenneté. C'est pour cette raison qu'un gouvernement libéral passa une nouvelle loi sur la citoyenneté, en 1977.

La nature changeante de notre immigration avait amené une révision de la loi originelle. Monsieur le Président, voilà 16 ans depuis les derniers changements, je crois qu'il est plus que temps de revoir notre loi sur la citoyenneté. Nous ne devrions pas nous limiter à examiner la loi en tant que concept légal, mais aussi en tant qu'implication émotive. Il faut présenter un concept qui